



Prises de vue Drone pour de la photogrammétrie

Marché à procédure adaptée
(ARTICLE L 2123-1 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE)

valant règlement de consultation

07/11/2022

Article 1. Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Eric DUBOURGNOUX
Président de la Formation
Grand Cycle de l'Eau
Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 16 octobre 2020 et de l'arrêté de délégation de fonction du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

Article 2. Procédure de passation

Marché à bons de commande passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique.

Article 3. Objet de la consultation / Durée

Le prestataire retenu devra réaliser, selon les bons de commande, des prises de vue drone afin de réaliser de la photogrammétrie sur différents sites du bassin versant de la Dore. L'objectif étant d'utiliser la photogrammétrie afin de planifier des projets de restauration de milieux naturels avec une précision importante, mais aussi de cartographier des secteurs avec des images de hautes résolutions.

Le prestataire aura à respecter l'ensemble recommandation pour l'utilisation du logiciel Métashape et la photogrammétrie, à savoir :

- Avoir une qualité et une précision suffisantes pour obtenir un taux de recouvrement minimum d'une image sur l'autre de 75%.
- La réalisation des images se fait majoritairement en milieu naturel sur un parcours linéaire, mais peut être multiple si la surface du site est importante. De ce fait, pour avoir une bonne résolution du projet, les images se feront principalement entre l'automne et le printemps.
- La qualité des images doit être suffisante pour avoir une précision entre 3 et 10 centimètres. Cela comprend donc des prises de vue en drone avec une qualité de la photographie suffisante selon les paramètres de résolution, de distance focale, d'ouverture de l'objectif de la vitesse d'obturation et de la sensibilité du capteur.

Un repérage du site sera fait avant toute intervention du prestataire afin d'identifier précisément les éléments nécessaires à la modélisation du projet.

Le prestataire définira dans son offre un montant unitaire pour 1 site sur le bassin versant de la Dore, ainsi qu'en option le traitement des images par photogrammétrie sous le logiciel metashape. Le bon de commande sera émis en conséquence.

Format et rendu pour les prises de vue :

- Il est attendu que le prestataire définisse dans son offre le format nécessaire d'image pour atteindre une précision entre 3 et 10cm.
- Les prises de vue se feront principalement verticalement. Pour un meilleur traitement, le format 4/3 est privilégié.
- Format de l'image : RAW ou jpg préféré.
- Le prestataire mettra à disposition l'ensemble des images.

L'utilisation de la photogrammétrie se fera directement sur SIG et ou autocad, pour de la topographie ou de la cartographie. De ce fait, dans le cadre de la validation de l'option, le prestataire devra fournir au pétitionnaire :

- Le projet complet sous metashape
- L'ensemble des images
- Le géoréférencement se fait à partir de point de contrôle au sol afin de recalcr le projet directement sous Qgis
- Les couches rasters de la photographie aérienne et les altitudes (MNS) géoréférencé et recalé en RGF93

Le contrat sera conclu pour une période de 3 ans à compter de sa notification.

Article 4. Présentation des sites potentiels

L'ensemble des sites est présent sur le territoire du bassin versant de la Dore. Pour exemple, ci-après quelques lieux :

- Réhabilitation des gravières de Chauttes sur 4ha (commune d'Ambert) et Legat (commune de Job) sur 1ha
- Effacement d'un plan d'eau sur St-Victor Montvianeix (1ha)
- Effacement du plan d'eau des peupliers sur Peschadoires (500mètres)
- Restauration de zones humides (Fournols et Valcivières ...) (1ah)
- Renaturation de cours d'eau sur le Miodet (St-Dier d'Auvergne) sur 300m et sur le Vauziron (Châteldon) sur 300m
- Renaturation de cours d'eau sur la Durolle (Thiers) sur 4ha
- ...

Article 5. Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Prix (40%),
2. Moyens humains et matériels mobilisés sur la mission (30%),
3. Pertinence, qualité de la méthode et compréhension de la commande (30%).

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

Article 6. Pièces constitutives du marché

La présente lettre de consultation signée et le devis descriptif détaillé remis par l'entreprise.

Article 7. Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant unitaire pour un site – prise de vue drone :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Option - Montant unitaire pour le traitement des prises de vue en photogrammétrie :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Article 8. Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondant au bon de commande émis.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique. Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

Il n'y a pas d'acompte.

Article 9. Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **vendredi 25 novembre 2022 à 12h00** (Dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Article 10. Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 11. DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé,
- ✓ Une note technique présentant les moyens mis à disposition, sa compréhension de l'opération, les références du prestataire sur ce type de projet, une explication de la mise en œuvre de la méthode avec un calendrier prévisionnel,
- ✓ Un devis détaillé,
- ✓ Un RIB.

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
Du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez